

## Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/23006/Corr.1 11 septembre 1991

FRANCAIS SEULEMENT

RAPPORT PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 5 DE LA RESOLUTION 706 (1991) DU CONSEIL DE SECURITE

## Rectificatif

Page 2, intitulé de l'annexe II, troisième ligne

Au lieu de apportés lire importés

Page 25, paragraphe 22, cinquième ligne

Au lieu de 1 730 000 dollars lire 1,73 milliard de dollars

Page 26, intitulé de l'annexe II, troisième ligne

Au lieu de apportés lire importés

Page 33, dernier paragraphe

Numéroter le dernier paragraphe de la page, qui devient le paragraphe 36. Renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

91-29315 6599T (F)